

Très concrètement, nous souhaitons au minimum :

- que le port du foulard dans les écoles primaires et maternelles soit interdit
- que le port en public de la burqa et du tchador soit sanctionné, dans l'esprit de la loi qui interdit de sortir à visage couvert
- que l'obligation pour tout élève de suivre le programme scolaire complet (dont la gymnastique, la biologie, les sciences... et la participation à diverses activités parascolaires) ne puisse pas être remise en question après l'inscription de l'élève
- que soient systématiquement prévus dans le programme scolaire des cours d'enseignement civique et des cours d'histoire des religions et des philosophies
- que les instances éducatives préservent le principe de mixité inscrit dans la loi
- que soit installé un dialogue permanent avec le corps enseignant sur les difficultés vécues au quotidien et que les mesures prises soient régulièrement évaluées
- qu'une aide morale et logistique soit apportée aux jeunes filles qui doivent poser un choix ou qui rencontrent des pressions sociales ou familiales. Pour ce faire, un accompagnement des élèves et des familles doit être développé dans le cadre d'un service de médiation.

Octobre 2004

Déclaration sur la question du port du foulard à l'école - CFFB

Nous, **Conseil des Femmes Francophones de Belgique**, souhaitons préparer l'avenir, répondre à l'attente des femmes, et ce dans un esprit pluraliste et tolérant. Notre avis sur cette question du foulard islamique ne peut donc être pris comme l'apport d'une solution précise à des situations problématiques mais bien comme l'apport de pistes directrices afin de pacifier les esprits et d'évaluer les mesures éventuelles à prendre.

Nous nous adressons aux citoyennes et aux citoyens, notamment aux enseignant(e)s et aux représentant(e)s des communautés religieuses et philosophiques, mais aussi au Politique. Notre conviction est que :

1. Un vêtement peut être considéré à plusieurs niveaux. La symbolique en est culturelle. Il nous semble dangereux de stigmatiser le foulard comme porteur de facto d'un **message univoque**. Par contre, nous estimons aussi qu'il n'est pas nécessaire de porter un signe extérieur d'appartenance pour avoir une conviction philosophique ou religieuse.
2. **Le vêtement en soi** (en l'occurrence ici un foulard couvrant les cheveux et les épaules) **n'est pas un problème**. Le règlement intérieur des écoles est suffisamment précis pour qu'il soit, au même titre que tout autre (partie de) vêtement, refusé en cas d'empêchement de l'élève à participer aux activités prévues au programme dans des conditions normales et sûres. Le ROI n'est pas destiné à stigmatiser des groupes religieux ou philosophiques mais bien à organiser le cadre qui permette au programme éducatif d'être respecté et d'ainsi donner **à tous et à toutes** un accès égal au savoir.
3. Si le foulard pose problème, comme tout autre signe d'appartenance religieuse, philosophique ou politique, c'est **par l'usage éventuel qui en est fait** : instrument de soumission ; séparation sociale des femmes et des hommes ; symbole pour certains d'une conception de la femme qui va à l'encontre de nos valeurs égalitaires...
La résistance éventuelle devrait donc s'appliquer dans les perspectives suivantes :
 - protéger la liberté de choix des jeunes filles et des femmes,
 - ne pas utiliser ce signe extérieur pour prêcher et répandre des idées intégristes,
 - faire appel aux communautés musulmanes pour qu'elles participent davantage à la lutte pour l'autodétermination des femmes en général et pour l'égalité des droits au sein de la famille en particulier.
4. La **liberté** religieuse et philosophique est une valeur que nous défendons, respectons et que nous entendons voir respectée par toutes les communautés. Cet exercice de la liberté doit être assorti d'une acceptation du pluralisme social et donc de certaines contraintes liées à la vie en démocratie (comme l'acceptation d'un projet éducatif unique ou de la neutralité vestimentaire dans certains lieux professionnels).

En conclusion, chacun doit prendre ses responsabilités :

- le Politique qui doit mettre en œuvre les institutions et les mesures favorisant la vie quotidienne paisible des communautés philosophiques et religieuses, mais aussi cadrer le pouvoir de l'enseignement.
- Les parents qui font le choix de transmettre des valeurs spirituelles tout en choisissant de vivre dans une société pluraliste.
- les instances religieuses (de tous bords) qui doivent se montrer respectueuses de ce pluralisme et en respecter les conséquences matérielles.